

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UNE PROCÉDURE DE DIVORCE

(HORS CONSENTEMENT MUTUEL)

- La copie intégrale en original de l'acte de mariage datant de moins de trois mois
- La copie intégrale en original de votre acte de naissance
- La copie intégrale en original de l'acte de naissance des enfants datant de moins de trois mois
- La copie intégrale du livret de famille
- La copie de votre pièce d'identité recto verso
- La copie de votre carte d'immatriculation à la sécurité sociale
- Les coordonnées de votre ou vos caisses de retraite
- Votre dernier avis d'imposition ou celui du couple
- Les justificatifs de vos ressources (six derniers bulletins de salaire, le dernier relevé de prestations CAF, les trois derniers relevés POLE EMPLOI)
- Votre ou vos titre(s) de propriété ou le contrat de bail en cours
- La ou les copies (s) des éventuels contrats de prêts en cours
- Les justificatifs des charges courantes (électricité, gaz, abonnement téléphonique, internet, frais de garde, frais de cantine, mutuelle, assurance)
- Le budget synthétique complété par vos soins (le tableau à remplir est disponible au téléchargement sur le site internet)
- Les éventuelles attestations destinées à être produites dans le cadre de la procédure (le modèle d'attestation est téléchargeable sur le site)